



Université du Burundi et Ecole Normale Supérieure.

Guide d'Utilisation de la Plateforme de choix
des Départements/Filières en Ligne en
Première Année de Baccalauréat.

Introduction

Ce guide décrit le processus d'utilisation de la plateforme de de choix des Départements / Filières en ligne pour les nouveaux étudiants de Bac 1. Vous y trouverez les instructions pour vous authentifier, consulter vos informations et soumettre vos choix de Départements/filières.

Étape 1 : Authentification Utilisateur

- 1. Sélectionnez votre DPE** (Direction Provinciale de l'Éducation) à partir de la liste déroulante sur l'interface de connexion.
- 2. Choisissez votre DCE** (Direction Communale de l'Éducation) à partir de la DPE sélectionnée.
- 3. Entrez votre numéro d'inscription** dans le champ prévu (numinscription).
- 4. Sélectionnez votre genre** (Masculin/Féminin).
- 5. Cliquez sur le bouton "Valider"** pour envoyer les données.

Gestion des messages :

- En cas d'erreur de saisie, un message d'avertissement s'affichera : "**Echec de connexion. Veuillez vérifier vos informations et réessayez.**"

Étape 3 : Chargement des Informations du Candidat

1. Une fois authentifié, vous serez redirigé vers une page récapitulative affichant vos informations personnelles.
2. Un message d'instruction en bleu s'affichera : "**Pour continuer, veuillez choisir entre l'Université du Burundi(UB) ou Médecine (Universités privées) et l'École Normale Supérieure.**"

Étape 4 : Sélection de l'Institution

1. **Sélectionnez l'institution** de votre choix parmi les options proposées :
 - Université du Burundi(UB) ou Médecine (Universités privées)
 - École Normale Supérieure

Étape 5 : Choix des Facultés et Département/Filière

1. Une fois l'institution sélectionnée, un tableau dynamique contenant toutes les facultés et leurs départements s'affichera.
2. Vous êtes autorisé à **sélectionner jusqu'à trois départements/filière** via des cases à cocher (checkboxes).
3. Les départements sélectionnés sont enregistrés dans une variable locale (state).

Gestion des limites de choix :

Un contrôle de validation est implémenté pour empêcher la sélection de plus de trois départements/filières.

- Si l'utilisateur dépasse ce nombre, un message d'erreur s'affiche en utilisant une fonction de validation côté client : "**Vous n'êtes pas autorisé à faire plus de trois choix.**"

Étape 6 : Soumission des Choix

1. **Sauvegarde des Choix** : Une fois que vous avez sélectionné jusqu'à trois départements, cliquez sur le bouton "Sauvegarder votre choix".
 - **Validation des Choix** :
 - Si vous n'avez pas sélectionné trois départements, un message d'erreur apparaîtra : **"Veuillez sélectionner trois départements avant de continuer."**
 - Si vous avez sélectionné exactement trois départements, le système enregistrera vos choix dans une base de données.
2. **Génération du Code de choix**: Après avoir sauvegardé vos choix, un **code de votre choix** unique sera généré et affiché à l'écran. Ce code vous servira de référence pour suivre et confirmer vos choix.
 - **Affichage** : Vos choix de départements seront également affichés sous forme de tableau pour une révision rapide.
3. **Option de Modification des Choix** :
 - Un Action "Modifier " sera disponible si vous souhaitez réajuster vos choix après la première soumission.
 - En cliquant sur ce bouton, vous serez renvoyé à la liste des départements, où vous pourrez supprimer ou ajouter de nouveaux choix dans la limite des trois autorisés.

Étape 7 : Changement d'Institution

1. **Changer l'Institution**: Si vous décidez de changer d'institution (Université du Burundi ou École Normale

Supérieure) après avoir déjà soumis vos choix, le système appliquera des règles strictes :

- **Suppression des Choix** : Tous les départements que vous avez précédemment sélectionnés seront **supprimés** de manière **définitive**.
- **Renouvellement du Code de Pré-inscription** : Le système vous attribuera un **nouveau code de pré-inscription**, car votre changement d'institution nécessite une réinitialisation de vos choix.

2. **Refaire le Choix** : Après avoir changé d'institution :

- Vous devrez **sélectionner à nouveau trois départements/Filières** parmi ceux proposés dans la nouvelle institution.
- Le processus de validation, de sauvegarde et de génération d'un nouveau code de choix sera répété.

Note :

- Le code de choix est généré automatiquement et est unique pour chaque utilisateur.
- Aucun e-mail de confirmation n'est envoyé ; le code est immédiatement disponible à l'écran.
- Le formulaire a été développé pour être compatible avec tous les appareils. (ordinateur, tablette ou smartphone). Les pages ont été conçus pour se charger facilement et rapidement.